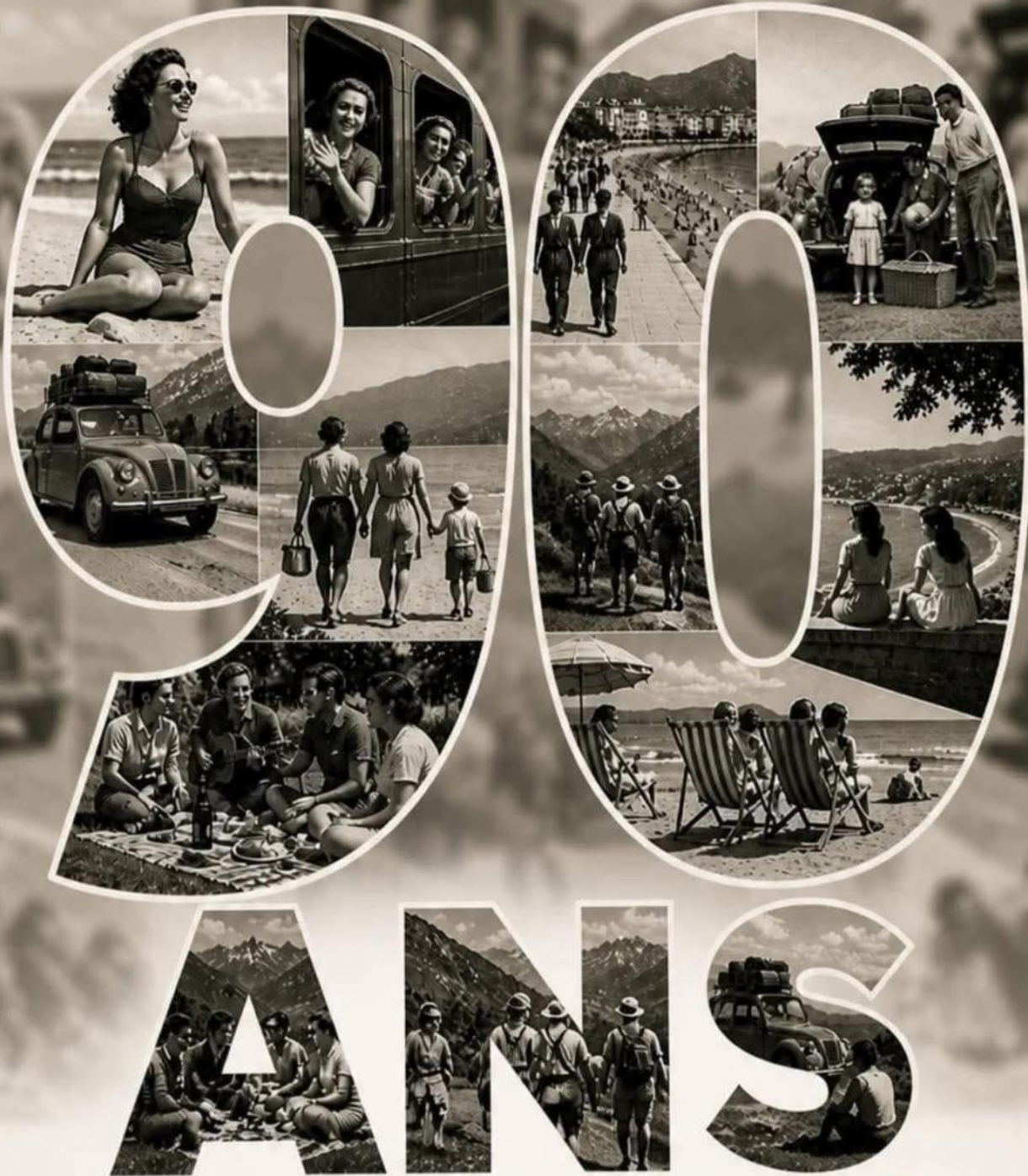


La GAZETTE de la CGT du CPN

N° 80 - 2ème trimestre 2026



— DE CONGÉS PAYÉS —

Actualités

- 04. Devoir de mémoire
- 05. Droits aux vacances
- 06. Santé, bonheur
- 07. Coupe file jeunes
- 08. Festival et tapis rouge
- 09. Bien-être
- 10. La magie du net
- 11. Point « mutuelle employeur »
- 12 et 13. L'actu CGT CPN en images

Nous rejoindre

- 14 et 15. Formulaires de contact et de droit à l'info

Vos droits

- 16 et 17. Prise de poste / Contractuels / Retraite / Grilles de salaires

Cette page est la vôtre

- 18 et 19. Conseils de lecture

Coin des instances et réunions

- 20. Commission Médicale d'Etablissement
- 21. F3SCT du 12 juin 2026
- 22. Comité Social d'Etablissement du 23 juin
- 23 et 24. Réunion ARS du 1er juin 2026
- 25 et 26. Revendications du 10 juin remises à l'ARS

Dernières brèves

- 27. Baromètre MNH / Canicule / Départ

À l'heure où on s'apprête à partir en vacances, il est utile de se rappeler que ces dernières ne sont pas une parenthèse accordée par la bienveillance d'un employeur ou d'un gouvernement. Elles sont le résultat d'une lutte !

L'été 1936 reste gravé dans notre histoire sociale.

À la suite des grandes grèves du Front populaire, les travailleurs obtiennent notamment les congés payés. Derrière ces images devenues célèbres, il y a une idée forte : les travailleurs ont droit à autre chose qu'au travail. Ils ont droit au repos, à la culture, aux loisirs, à une vie digne.

Près de 90 ans plus tard, cette conquête garde toute son actualité.

Dans notre établissement, nous savons combien le repos est essentiel.

Nous accompagnons quotidiennement des personnes en souffrance psychique tout en faisant face à des effectifs insuffisants, à une charge de travail croissante et à des organisations qui mettent souvent les équipes sous tension permanente. Les rappels sur repos, les difficultés à poser ses congés, les plannings dégradés et le manque de personnel sont devenus le quotidien de beaucoup de collègues. Comment parler de qualité des soins quand les soignants, les éducateurs, les assistants sociaux, les psychologues, les secrétaires, les agents techniques et personnels administratifs peinent eux-mêmes à récupérer de leur fatigue accumulée ?

Le droit aux vacances n'est pas un privilège. C'est une nécessité !

Le repos protège la santé physique et psychique des travailleurs.

Il participe à la prévention de l'épuisement professionnel et permet de retrouver l'énergie indispensable à l'exercice de nos métiers.

Cette période estivale est aussi l'occasion de rappeler qu'aucune conquête sociale n'est définitivement acquise. Les droits collectifs existent parce que des générations de salariés se sont organisées pour les défendre et les faire progresser.

La CGT s'inscrit dans cette histoire : celle de la solidarité, de l'émancipation et de la justice sociale.

Alors que l'été s'ouvre, nous souhaitons à chacune et chacun de pouvoir profiter pleinement de ce temps de repos mérité. Et nous n'oublions pas celles et ceux qui restent mobilisés pour assurer la continuité du service public de psychiatrie.

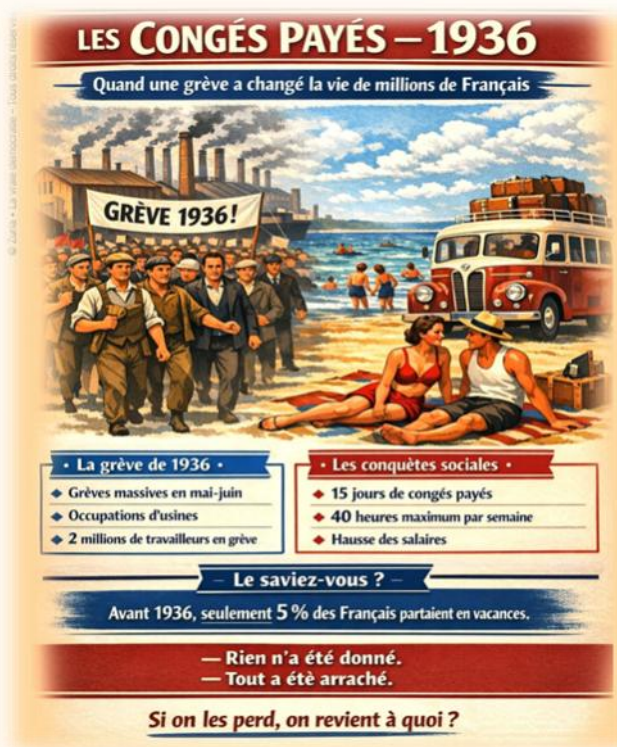
Parce qu'hier comme aujourd'hui, prendre soin des soignants, c'est aussi prendre soin des patients !

Emmanuel FLACHAT, Virginie TOUNKARA, Jacques BRIMONT, Pierre SPANG et Vanessa JUPPONT ont participé à la création de ce nouveau numéro.

N'hésitez pas, vous aussi à prendre votre stylo pour écrire un article ou à nous en suggérer un !

tél : 51-93 / mail : cgt@cpn-laxou.com ou sur Messenger via Facebook CGTCPNLAXOU

Se souvenir de 1936 ...



Dès le 11 mai 1936, les premières grèves éclatent, à l'appel de la CGT, avec de nombreuses occupations d'usines.

Le Ministère du Travail recensera 2,4 millions de grévistes sur le mois de mai !

Le patronat prend peur et des négociations s'ouvrent rapidement.

La CGT s'impose vite comme un **acteur incontournable** et s'en trouve même renforcée.

Pour preuve, la **CGT passe de 785 000 adhérents en 1935 à plus de 4 millions en 1937 !**

(imaginez aujourd'hui, ce que cela donnerait si le nombre d'adhésions augmentait autant et que le rapport de force revenait au devant de la scène, tout ce que nous pourrions alors arracher comme conquêtes sociales !)

Le soir du 7 juin 1936, les accords de Matignon sont signés entre la CGT, le patronat et le gouvernement) Ils consacrent :

- **La semaine de 40 heures (contre 48 auparavant),**
- **Une augmentation des salaires de 7 à 15%,**
- **2 semaines de congés payés,**
- **La reconnaissance des délégués du personnel,**
- **L'instauration de conventions collectives.**

Il faudra encore à certains endroits compter sur la pugnacité des travailleurs aux côtés de la CGT (2 millions de grévistes le 11 juin 1936) pour que tout ceci soit concrètement mis en place dans les entreprises et qu'un billet de train employeur soit créé pour faciliter les départs en vacances ! Alors, aujourd'hui, souvenons-nous de l'été 1936 et de l'adage « quand on lutte, on gagne ! »

EF

A l'occasion du 90ème anniversaire des victoires obtenues en 1936, la CGT du CPN a réalisé une série de 3 affiches et une vidéo que nous vous invitons à regarder sur nos réseaux sociaux.

Lien également à partir de ce QR Code :



Passeport vacances CGT



Comme chaque année, la CGT du CPN met à votre disposition un **livret récapitulant quelques infos et aides utiles avant vos vacances ou à votre retour.**

Des exemplaires papier ont déjà été distribués mais nous pouvons vous en adresser de nouveaux, sur simple demande.

Le livret est également consultable sur notre site internet :

(cf QR Code)



Savez-vous que vous pouvez prétendre à :

⇒ À une prise en charge de votre billet de train (billet employeur) ?

⇒ A des aides du CGOS que ce soit sous forme de chèques vacances, de tarifs préférentiels sur vos séjours, d'aides financières pour votre famille (locations, campings, billets d'avion, ...) et pour les centres aérés / colos des enfants, ... ?

Et petit rappel du côté de la réglementation ... au cas où ... !

Chaque agent bénéficie **au minimum de 3 semaines de congés annuels consécutifs durant la période d'été (semaine du 21 juin à semaine du 21 septembre), sauf contrainte impérative de fonctionnement du service.**

Les agents chargés de famille bénéficient d'une priorité pour le choix des périodes de congés.

La durée de l'absence du service au titre du congé annuel **ne peut excéder 31 jours consécutifs**, sauf pour cause de congé bonifié. La durée des congés annuels est calculée du premier au dernier jour, déduction faite des repos hebdomadaires et des jours fériés.

VJ et EF

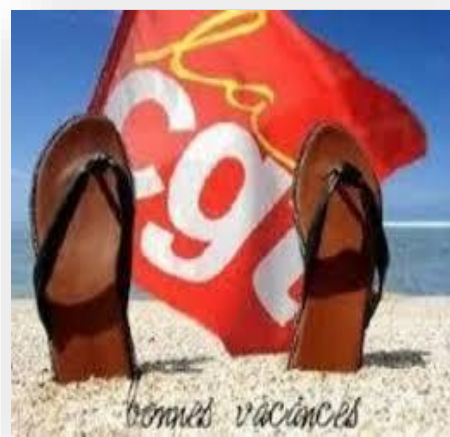
Toute l'équipe syndicale de la CGT du CPN vous souhaite de passer de bonnes vacances estivales.

Ressourcez-vous et reprenez des forces car la rentrée va nous demander de nous mobiliser encore plus pour contrecarrer les mauvais coups du gouvernement

(Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2027, stratégie interministérielle pour la psychiatrie, revendications salariales dans la fonction publique, ...).

Pour celles et eux qui seront en poste pour assurer la continuité des soins, la CGT maintiendra dans la mesure du possible ses permanences au local les mardis et les vendredis.

N'hésitez pas à passer nous rencontrer, à nous appeler au 51-93 ou à nous écrire à cgt@cpn-laxou.com



Journée mondiale de la santé et sécurité au travail

Le saviez-vous ?

Le 28 avril

se tient la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail

Notre hôpital de plus en plus expert en com' nous surprend chaque jour davantage ! **Un très chouette 4 pages bleu « Environnements de travail psychosociaux sains », diffusé par Fil Info, pour fêter la journée mondiale de la sécurité et santé au travail, on ne s'y attendait pas vu la morosité des services, vu aussi les relations hiérarchiques pas toujours « bientraitantes » partout ... !**

Bref, **on y apprend que « un environnement de travail sain, ça se construit ensemble »,** mais par habitude, par lassitude, on pressent que le « ensemble » ne va pas impliquer toutes les parties de la même façon.

La première page vous propose d'entrer dans l'action en identifiant les facteurs psychosociaux, parce que s'ils se dégradent, ils deviennent des risques nous explique-t-on sérieusement ... !

Livrons nous à un petit test d'évaluation (essayez aussi de votre côté !) :

1) **Les exigences du travail :** charge exponentielle à peu près partout, intensité élevée, pression. Pour ce premier point, aucun doute, évaluation : défavorable !

2) **L'insécurité de la situation :** changements organisationnels fréquents, collègues qui quittent le service, pas le temps d'accueillir les nouveaux, est ce que je vais vraiment rester, et encore combien de temps ? Défavorable aussi !

3) **Les rapports sociaux :** management toxique, agressif, harcèlement ne sont pas inconnus de certains services. Evaluation ? Comme les 2 premiers points !

4) **La charge émotionnelle :** contact avec la souffrance des patients, évidemment en psychiatrie les patients ne vont généralement pas très bien, d'autant que le temps d'accéder jusqu'à nous, ils ont eu le temps d'aller encore plus mal. Evidemment, ce facteur ne peut être favorable !

5) **L'autonomie :** vous sentez avoir une marge de manœuvre ? vous participez aux décisions ? Bref, avis défavorable, encore !

6) **Les conflits de valeur :** sens du travail – particulièrement en psychiatrie.... Sans commentaire, les injonctions explicites et implicites sont tellement contraires.

La CGT a répondu et alerte depuis longtemps sur les risques psychosociaux au sein de notre établissement. Le travail est fait !

Quant aux **professionnels à votre écoute**, 2ème page, l'encadrement de proximité nommé en premier point n'est malheureusement pas toujours le plus indiqué. Le médecin du travail bénéficie d'un arrêt depuis plusieurs mois et personne n'est disponible pour la remplacer temporairement ... (saluons le dévouement du reste de l'équipe du service santé au travail)

Alors **retenez notre numéro (le 51-93)**, nous avons identifié les facteurs qui « *façonnent notre environnement de travail* » et sommes prêts à « *construire ensemble un environnement de travail sain* », et puisque « *les identifier, c'est déjà agir* », nous avons fait notre part du travail !

A bon entendeur ...

VT

Les annonces de la Ministre de la Santé pour améliorer la santé des soignants (en date du 22 mai 2026) :

- *Un label 3S (Santé et Soins des Soignants) pour les établissements s'engageant dans une démarche pour la santé de leurs professionnels,*
- *Un portail d'informations et un numéro unique d'appel,*
- *Des minutes prévention (cf image ci-contre),*
- *Une incitation au dialogue social sur l'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions qui doit en découler (PAPRIACT),*
- *Un renforcement des missions de l'infirmier santé au travail (ça tombe bien au CPN, on est déjà pionnier ...).*



Santé mentale des jeunes : perspectives

Santé mentale des jeunes :
de l'urgence à l'action



La ministre de la santé, Mme RIST, a fait une annonce mardi 2 juin 2026 qui montre enfin un projet ambitieux.

Pour tous les jeunes en détresse psychologique, un système coupe-file sera mis en place pour l'obtention d'un rendez-vous dans les 24 à 48h ...

Mais elle ne s'arrête pas là, elle prévoit également à l'horizon 2030 la fin de la contention en psychiatrie !

A la CGT, on se demande désormais ce que l'on va bien pouvoir faire, nous qui luttons sans relâche pour une psychiatrie humaniste à la hauteur des besoins !

Ce mardi 2 juin, il semble que nos luttes ne resteront pas vaines et nos revendications entendues !

En effet, abolir la contention et proposer des rendez-vous dans les 48 h demandent évidemment des moyens, nous allons enfin obtenir des moyens humains conséquents, à n'en pas douter !

Il était temps de changer de cap, depuis bien longtemps nous naviguons à vue dans la plupart des services publics, autant en psychiatrie qu'au sein de l'éducation nationale, pour ceux qui tentent de ne pas sombrer, le bricolage est de rigueur.

L'éducation nationale qui a perdu peu à peu ses infirmiers, psychologues et médecins scolaires, ses RASED (réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficultés) n'a évidemment pas pu répondre dans les 48 h aux élèves en souffrance, peut être même parfois ne pas les repérer. Cependant, l'année passée lors de la 1ère saison de « Santé mentale grande cause nationale », chacun a dû (personnels et élèves) se former au repérage des jeunes en difficulté. Notre ministre de l'époque n'avait pas pensé à l'après repérage. Mme RIST répare cette omission, et propose donc d'orienter vers des professionnels de ville pour permettre cette prise de rendez-vous rapide, et présage une organisation sur le territoire des professionnels entre eux. Depuis combien de temps entend-on que si on était mieux organisés, on pourrait faire bien mieux et plus ?

Trêve d'ironie, la situation est désastreuse. Les jeunes sont en souffrance et ça n'est pas nouveau, la CGT alerte depuis plusieurs années à ce sujet.

La pédopsychiatrie publique est ravagée, et perd chaque jour davantage en attractivité, pour tous les corps de métiers.

L'éducation nationale ne présente pas un meilleur état des lieux, tous les corps de la santé et du soin sont particulièrement oubliés de nos dirigeants.

Alors évidemment, la jeunesse va mal, et il y a urgence à le faire entendre !

MAIS, la CGT refuse ces annonces mièvres, complètement déconnectées de la réalité et à mille lieues du quotidien des professionnels de terrain !

Il ne suffit pas de décréter un coupe-file ou un « zéro contention » pour qu'il se réalise, la pensée magique n'apportera pas les moyens nécessaires et indispensables à prendre en charge la jeunesse !!!

Alors plutôt que des slogans, la CGT attend des budgets !

La CGT est bien d'accord avec vous Madame RIST, un jeune en souffrance doit obtenir un RV rapidement et la contention n'a pas sa place en psychiatrie, alors donnez-nous les moyens !

Ce sont les revendications qu'a portées la CGT lors de nos dernières réunions avec l'Agence Régionale de Santé Grand Est le 1er juin et le 10 juin 2026 !

Nous ne lâcherons rien !

VT

Le festival du CPN

Pour rivaliser avec le faste du festival de Cannes, haut lieu du chic, du surfait et du bling-bling branché, le CPN n'hésite pas à se mettre au-devant de la scène !

Après avoir reçu Mme Aurore Bergé notamment, notre illustre professeur cheffe de la Maison de la Résilience a fait découvrir son unité d'élite à la Présidente de l'Assemblée Nationale, Mme Braun Pivet !

Il faut le reconnaître, ce n'est pas rien. La montée en gamme est indéniable !

C'est avec une certaine fébrilité qu'on attend désormais l'arrivée d'une autre personnalité du monde de Macron.

Alors pourquoi pas oser carrément faire venir la Ministre de la Santé, le Premier Ministre ou encore soyons fou, le Président de la République lui-même ?

Cela engendrera des « *waouh* », « *ben dis donc* », « *mazette* » et autres ... et ferait rayonner le CPN sur tout le territoire français. Fini l'asile, voici venu la riviera de la santé mentale !!!

Bon, par contre, pour ce qui est du bas peuple, des agents de terrain qui soignent les patients, prennent en charge les familles, ceux qui entretiennent l'hôpital, il faut rester à sa place ! Un peu comme le spectateur qui admire le défilé de stars sur le tapis rouge en face de leur écran télé. C'est beau, ça donne envie mais on n'est pas convié !

Il ne faut pas exagérer, la reconnaissance oui, mais pas pour n'importe qui.

On ne peut pas non plus féliciter tout le monde, notamment ceux qui dans l'ombre ont permis à ces grands chefs de pôle de promouvoir ou de s'accaparer tout le boulot accompli.

Pour ne pas faire de jaloux entre grands pontes, la Mairie de Nancy a ensuite été jusqu'à « offrir » les magnifiques salons de l'hôtel de ville à un deuxième éminent médecin de notre hôpital pour promouvoir la neurologie.

Tout le monde n'était pas invité non plus. Il ne faudrait pas mélanger les sachants et les exécutants !

Heureusement pour le patient, la base est solide. C'est la même qui a œuvré courageusement pendant le COVID pendant qu'on protégeait ce qui est considéré comme précieux par notre institution.

Cette base, elle, soigne jour et nuit, se bat pour gérer les patients dans des conditions souvent délicates, s'efforce d'offrir ses compétences tout en résistant à des pressions managériales et à des injonctions contradictoires bien trop souvent redoutables.

Elle doit se contenter d'un salaire de misère et surtout ne pas faire trop de bruit pour ne pas ternir le décorum clinquant présenté par nos stars de la psychiatrie ...

Alors, la CGT se fait le porte-parole des minorités silencieuses et laborieuses n'en déplaise à certains ! Nous ne nous tairons pas !

JB



« Touché » des fascias

Alertée d'un projet « Qualité de Vie au Travail » se montant dans le secteur de St Nicolas de Port autour du **touché des fascias** (*mal orthographié dans le courrier de la prestataire ...*), la CGT, dans un souci d'équité, tient à dénoncer le favoritisme organisé par l'institution pour certains de nos collègues.

Le lunévillois et ses environs sont en effet les heureux élus qui vont pouvoir bénéficier de cette prise en charge individuelle en « touché des fascias ».

Il est vrai que certains ont été particulièrement éprouvés par un drame survenu il y a maintenant plus de 3 ans, espérons que ce privilège accordé apportera sérénité, paix, amour et liberté !

Ce beau projet de fasciathérapie réalisé par une pédagogue, non thérapeute, comme expliqué sur le site de la *somato-psycho-pédagogue* a de quoi faire des envieux.

Pour la modique somme de 110 euros la séance (alors qu'au « cabinet cocoon » le tarif est de 60 euros pour la même prestation), **nos collègues vont pouvoir traiter stress, phobies, anxiété, troubles du sommeil, dépression, douleurs physiques et se sentiront enfin libérés et soulagés !**

Il était temps que l'on prenne en compte l'ambiance détestable que la CGT rappelle depuis bien longtemps sur ce secteur, que l'on prenne enfin soin de nos collègues.

Pour autant, nous ne pouvons que dénoncer une inégalité pour l'accès au bien-être au sein même de notre hôpital. Ce dernier dispose en effet d'un local bien-être avec une carte de prestations fournie, un service de réservation sur intranet, et une gratuité complète de l'offre. Au local bien-être, chacun peut bénéficier de prestations individuelles et/ou collectives : massage, luminothérapie, réalité virtuelle, pilate, air dancing yoga, De quoi retrouver l'énergie nécessaire pour repartir au service avec le sourire, et pourquoi pas, apaiser les tensions dans les équipes !?

Seul souci, ce local bien-être n'est accessible qu'en dehors du temps de travail... Alors que nos collègues de l'est nancéen vont pouvoir, eux, « s'arrêter, respirer, sentir, se laisser toucher » sur leur lieu et temps de travail, pour les autres, il faudrait revenir sur notre hôpital pendant vos RTT ou une fois votre journée de labeur terminée ?

A la CGT, nous demandons une réelle prise en compte de la qualité de vie au travail, par exemple que le local bien-être soit accessible pendant le temps de travail pour tous les agents.

MAIS pour un réel bien-être au travail, la CGT est force de propositions.

Il ne tient qu'à la Direction de permettre à tous les agents de pouvoir faire leur travail, soigner et trouver le temps de se ressourcer. Pour ce faire, il faut se donner les moyens de ses ambitions.



Santé au travail

Les situations,
les exigences
de la CGT



La CGT revendique :

- ⇒ **des moyens humains pour retrouver le sens du travail dans des conditions dignes pour les patients et les soignants,**
- ⇒ **avoir la capacité de répondre à toutes les demandes des patients et des familles,**
- ⇒ **des moyens matériels et humains au service des usagers et au plus proche d'eux,**
- ⇒ **des activités thérapeutiques accessibles et disponibles, sans devoir en plus monter tout un projet pour récolter des fonds, ...**

VT

Vers un monde uniforme ...

La communication de notre hôpital nous chagrine (doux euphémisme).

Mot d'ordre et commande de la Direction : **modifier l'identité visuelle du CPN !**

Nous avons eu droit au **changement du site internet et du logo** considérés comme désuets.

On a remplacé fièrement le logo à grand coup de vidéo explicative par un logo finalement aux couleurs et aux formes ressemblant à celui de nombreuses entreprises de santé.

Nous vous avons fait une petite illustration d'une recherche inversée d'image (recherche par image ou Google Lens par exemple) montrant "l'originalité" de notre logo (devinez lequel est celui du CPN ;)) Ils sont très similaires à ceux d'Elsan ou de l'entreprise Paredes (des distributeurs dans les toilettes du CPN). Vous y penserez quand vous verrez leur logo !



C'est fou comme tout le monde a eu la même idée ou comme la même idée a été vendue à tout le monde... Notre bonhomme qui tenait son soleil nous manque... !



Quant à la majorité des images du site internet, elles proviennent de banques d'images !!!

Certaines photos sont sur plus d'une quarantaine de sites : Doctolib, ARS Grand Est, etc...

Cette com' ne reprend même pas les codes visuels du CPN.

Pour exemple, lors de la journée nationale des infirmiers, nous avons eu une belle photo d'une infirmière en tunique verte (les tuniques ont été retirées du CPN et remplacées par des longues blouses blanches, et le vert étant la couleur d'identification des aides-soignants, rien ne va, la Direction a-t-elle mis au courant la com' ?)



A-t-on déjà vu un psychiatre en tunique bleue avec un stéthoscope dans les services ?

Ou encore une infirmière devant un négatoscope digital géant ? En voici pourtant les preuves :



Toutefois, soyons bons joueurs, dans la section "pourquoi nous rejoindre", la quasi-totalité des photos sont authentiques et reflètent la réalité de l'établissement, en montrant aux patients et aux professionnels l'environnement qu'ils retrouveront au CPN.

Mais pour la CGT, 50 000 euros est un tarif bien élevé pour une utilisation de banques d'images, de templates réutilisés qui pourrait convenir à n'importe quelle société du secteur. Il y aurait de quoi demander des comptes au prestataire, non ?

PS

Point sur la Protection Sociale Complémentaire

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE



Régulièrement, la CGT du CPN vous a tenu informés des discussions avec le Ministère de la Santé.

Nous vous avons fait part de nos propositions, de nos coups de gueule face au retard et à l'absence de réponse de nos interlocuteurs.

En gros, juste vous dire la vérité sans rien enjoliver ...

Voici les derniers développements :

Le 29 mai 2026, les organisations syndicales ont enfin été invitées par le ministère de la Santé pour dévoiler les conditions imposées à la mise en place de la PSC dans la FPH :

- ⇒ *Mise en place d'une mutuelle obligatoire low-cost au 1er septembre 2027, voire 2028,*
- ⇒ *Dans l'attente, participation de 15 euros par mois à compter du 1er janvier 2027 pour les agents ayant déjà une mutuelle,*
- ⇒ *Une enveloppe budgétaire en dessous de la borne basse qui avait été présentée lors de « négociations »,*
- ⇒ *Pas d'extensions des soins gratuits,*
- ⇒ *Rien sur la sanctuarisation du CGOS,*
- ⇒ *Pas de marges de négociations ni sur l'enveloppe budgétaire, ni sur le panier de soins.*



L'argent existe, le gouvernement fait des choix, mais pas ceux du développement social et de l'amélioration de la santé d'1,2 million d'agents de la Fonction Publique Hospitalière qui sont à ce jour, les seuls salariés du public et du privé à ne pas bénéficier d'une participation à leur complémentaire santé !

À un moment où la ministre de la Santé annonce à grand renfort de communication un « Plan santé pour les personnels de santé » qui prêterait à rire si la situation n'était pas si catastrophique, cela sonne comme la confirmation de l'irrespect et du mépris vis-à-vis des personnels de la Fonction Publique Hospitalière.

Plus que jamais, cela doit nous convaincre que seule la mobilisation et le rapport de forces nous permettront de gagner les financements nécessaires pour notre santé et nos conditions de travail !!!

EF

Les principales revendications CGT :



Une Sécurité Sociale renforcée qui prend en charge à 100% et l'extension du dispositif des soins gratuits déjà existant

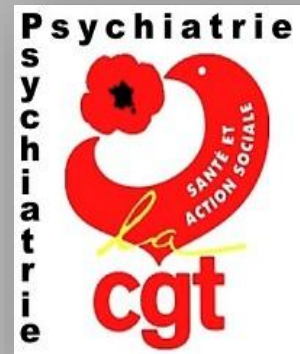


LA CGT DU CPN EN IMAGES

Réunion à l'ARS le 16 avril 2026 avec les médiateurs Grand Est



Mobilisés et dans la rue le 1er mai 2026



En réunion à l'Agence Régionale de Santé le 1er juin 2026 : état des lieux et propositions pour la psychiatrie sur notre territoire



LA CGT DU CPN EN IMAGES (suite)

La CGT Santé 54 appelait à la grève et à la mobilisation mercredi 10 juin 2026.



*Pas question de rester les bras croisés quand le mépris est là et qu'on nous renvoie le sempiternel argument que les caisses sont vides !
Du fric pour l'Hôpital Public !
C'est ce que la CGT est allée dire à l'Agence Régionale de Santé Grand Est : faites remonter la colère au niveau du Ministère de la Santé et prenez des mesures ... et vite !
Presse, députés et sénateurs ont également été mis dans la boucle des échanges !*



Retrouvez l'interview donnée à Radio Magnum en scannant le QR Code

(cf notre article en pages 25 et 26 sur les revendications CGT)



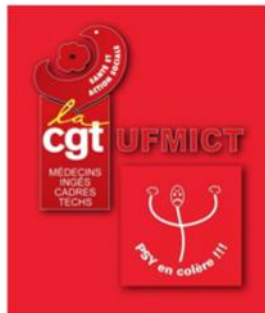
Réunion Publique

Collectif psychologues UFMICT-CGT

Judi 18 juin 2026

17h30

Salle polyvalente du CPN
1, rue Dr Archambault
54520 Laxou



Psychologues, vous vous interrogez :

- Statuts ?
- Liens hiérarchiques ?
- Fonction FIR ?
- Evaluation ?
- Charte ?



Venez rencontrer le Collectif psychologues UFMICT-CGT.

Parce qu'ensemble nous pouvons défendre nos droits, et en acquérir de nouveaux !

Contact : Virginie Tounkara
06 78 00 82 85

Du 18 au 20 juin 2026, le collectif national psychologues de l'UFMICT CGT se réunissait à NANCY.

A cette occasion, une réunion publique a été organisée le 18 juin au soir, salle polyvalente du CPN.

Pour toute question ou envie de participer aux prochaines rencontres ou collectif psychologues CGT du CPN, n'hésitez pas à contacter notre référente, Virginie.



Pour en savoir plus sur le collectif psychologues UFMICT CGT, vous pouvez le suivre sur Facebook et sur LinkedIn.



TU VEUX :
FAIRE VALOIR TES DROITS
PRÉSERVER L'EMPLOI
UN MEILLEUR SALAIRE
GARANTIR TON AVENIR
LUTTER CONTRE
LES DISCRIMINATIONS
ÊTRE ENTENDU
SYNDIQUE-TOI !



Pourquoi se syndiquer à la CGT du CPN ?



Parce que nous **DÉFENDONS les intérêts de TOUS les salariés**, mais aussi **des valeurs humaines fortes** : de solidarité, de liberté, d'égalité, de démocratie, de paix et de lutte contre toutes formes de discrimination et d'exclusion.



Parce que nous **défendons notre hôpital** et le **service public** et **exigeons des moyens** pour permettre des prises en charge de qualité.



Parce que chaque point de vue est important, chacun(e) peut exprimer ses aspirations et les faire progresser par la force du **« tous ensemble »**

Notre **force** à la CGT du CPN : **des COLLÈGUES militants dans les services** qui partagent votre quotidien au travail. Toutes les professions du CPN y sont représentées et tu y as toute ta place.

Etre syndiqué-e à la CGT ouvre des droits :

Droit de participer et de décider : chaque **syndiqué donne son opinion, débat et participe** à la prise de décision, peut s'impliquer dans la vie syndicale et y exercer des responsabilités s'il le souhaite

Droit de se former : la formation syndicale est un droit pour tous les syndiqués salariés. La CGT propose plusieurs types de formation de caractère général ou spécifique (chaque syndiqué a droit à 12 jours par an)

Droit à l'information : la CGT du CPN dispose d'une presse confédérale ouverte sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts, construire les luttes et permettre la réflexion et l'échange collectif.

Droit à une réduction d'impôts : 66% de la cotisation syndicale est déductible

Comment me syndiquer ?

Viens nous voir ou appelle nous les mardis ou vendredis au local CGT pavillon Raynier, remplis le bulletin ci-dessous ou télécharge le bulletin d'adhésion sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Toi aussi, rejoins la 1^{ère} organisation syndicale de France dans la Fonction Publique !

✂-----

Bulletin de contact ou de syndicalisation



NOM : Prénom :

Je Souhaite :
 prendre contact
 me syndiquer

Adresse :

Code Postal : Ville :

Service : N° tel :

Bulletin à renvoyer à la CGT du CPN, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54 521 LAXOU
 Tel : 03.83.92.51.93 – mail : cgt@cpn-laxou.com—site internet : www.lacgtducpn.com

Comment venir nous rencontrer ?

Articles R 213-47 à 50 du Code Général de la Fonction Publique

Article R 213-47

Les organisations syndicales représentatives sont autorisées à tenir des réunions mensuelles d'information d'une heure pendant les heures de service.

Article R 213-48

Une même organisation syndicale représentative peut regrouper ses heures mensuelles d'information par trimestre.

Article R 213-50

Dans les établissements relevant de la présente sous-section, la réponse à une demande d'organisation d'une réunion est faite au plus tard quarante-huit heures avant sa tenue.



Formulaire à utiliser

AUTORISATION D'ABSENCE POUR INFORMATION SYNDICALE (articles R213-47 à 50 du Code Général de la Fonction Publique)

(à remettre au moins 3 jours à l'avance à la Direction des Ressources Humaines)

NOM :

PRENOM :

Service :

Jour :

Horaires : de.....à

Date de la demande :

Avis et signature du responsable du service :

ACCORDÉ - REFUSÉ (rayer la mention inutile)

MOTIF DE REFUS :

.....
.....

À TRANSMETTRE À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DÛMENT COMPLÉTÉ

Syndicat CGT du CPN – Pavillon Raynier – Tél : 03-83-92-51-93
Mail : cgt@cpn-laxou.com / Site internet : www.lacqtducpn.com / Facebook cgtcpnlaxou

Docs à fournir lors de la prise de poste

Depuis le décret n°2023-845 du 30 août 2023 (aujourd'hui articles R115-2 et suivants du Code Général de la Fonction Publique), il est prévu l'obligation d'information des agents publics sur les règles essentielles et les conditions d'exercice de leurs fonctions.

Ainsi, tout nouvel entrant au CPN (y compris contractuel) doit se voir remettre certaines infos dans les 7 jours suivant sa 1ère journée de travail notamment :

- Son grade, son échelon, son indice et le montant de la rémunération,
- Son lieu d'exercice et sa fiche de poste détaillant l'organisation de son travail,
- Sa durée de travail (hebdomadaire et annuelle) et ses horaires,
- La durée de sa période de stage si stagiaire ou de son contrat s'il est contractuel,
- Les accords locaux applicables (35 heures, télétravail, accord attractivité, ...) ainsi que les Lignes Directrices de Gestion (conditions d'avancement, ...),
- Les droits à congés et à la formation,
- Des informations sur l'organisme de Sécurité Sociale et le cas échéant, les mutuelles.

Au CPN, certains documents ne sont toujours pas remis (accords locaux, LDG, ...) et la CGT a demandé à la Direction d'y remédier.

Principe d'égalité pour les contractuels

Par une décision rendue le 6 mai 2026 (n°505835), le Conseil d'Etat est venu rappeler que le principe d'égalité pouvait parfaitement être invoqué par un agent contractuel pour contester le montant de sa rémunération.

A retenir :

- Les employeurs publics doivent pouvoir objectivement justifier des différences de traitement entre contractuels,
- Les écarts de rémunération sans justification solide peuvent désormais ouvrir droit à contentieux et à condamnation de l'employeur.

Retraite : âge de départ et trimestres

Le décret n°2026-344 du 7 mai 2026 vient remettre à jour les textes existants au regard de la Loi de Finances 2026, en ce qui concerne la durée d'assurance et l'âge d'annulation de la décote.

Pour rappel, la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein est fixée comme suit :

- 167 trimestres, pour les assurés nés entre le 1er janvier 1958 et le 31 décembre 1960,
- 168 trimestres, pour les assurés nés entre le 1er janvier 1961 et le 31 août 1961,
- 169 trimestres, pour ceux nés entre le 1er septembre 1961 et le 31 décembre 1962,
- 170 trimestres, pour les assurés nés entre le 1er janvier 1963 et le 31 mars 1965,
- 171 trimestres, pour les assurés nés entre le 1er avril 1965 et le 31 décembre 1965,
- 172 trimestres, pour les assurés nés à partir du 1er janvier 1966.

Grilles indiciaires 2026



Vos grilles indiciaires par catégorie sont consultables sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Ou

téléchargeables sur le site de la Fédération CGT Santé et Action Sociale en scannant le QR Code ci-dessous



L'indemnité différentielle de traitement

L'objet de cette indemnité provisoire est d'éviter à un agent de la fonction publique de se retrouver payé en dessous du SMIC lorsque par exemple, comme en ce moment avec la hausse du SMIC au 1er juin 2026, cela vient bousculer les grilles actuelles ... et qu'aucune revalorisation n'est prévue en termes de hausse du point d'indice ou de refonte de la grille indiciaire concernée.

Cette indemnité se caractérise par **une ligne à part sur le bulletin de paie**.

Elle vient s'ajouter au traitement de base et sera d'un **montant minimum de 11,10 € bruts et maximum de 65,28€ bruts par mois**, elle est **réduite en cas de temps partiel** (y compris thérapeutique)

Connaissez-vous
VOS DROITS?

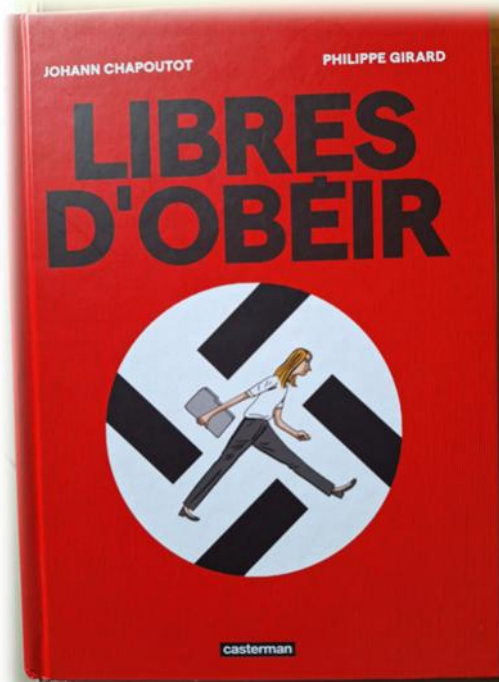
La CGT tient régulièrement à jour des informations juridiques sur le site internet de la Fédération : www.cgt-sante-action-sociale.fr

Librement accessibles en scannant le QR Code ci-contre



Cette page est la vôtre

L'équipe syndicale vous propose cet espace dans lequel nous pouvons publier vos articles ... alors, merci d'avance pour votre contribution, chères lectrices, chers lecteurs !



Conseil de lecture :

Cette adaptation en BD du livre de Johann CHAPOUTOT met en avant un sujet qui pourrait cliver et indigner, à savoir la juxtaposition du management moderne aux pires pratiques expérimentées sous l'ère du nazisme.

Et pourtant, le livre dont il est tiré, paru en 2020, est solidement documenté et a recueilli l'assentiment de nombreux historiens, avocats, économistes, sociologues, philosophes, médecins, psychiatres et psychologues.

Il évoque un personnage peu connu du grand public, le juriste et professeur Reinhard HOHN, officier supérieur nazi, qui après guerre devint fondateur d'une école de commerce, professeur de management et inventeur d'un concept de « délégation de responsabilité ». Cette théorie poussée à son paroxysme et avec cynisme, revendique l'injonction contradictoire de la liberté d'obéir.

Des milliers de cadres et chefs d'entreprises du monde entier ont été formés autour de ce concept managérial que HOHN résumait ainsi en 1956 « avec cela, vous ne serez plus jamais responsables ! »

Au sortir de la 2ème guerre mondiale, et ensuite pendant la période des 30 Glorieuses, ces thèses se sont épanouies. Quoi de plus naturel dans un monde qui prônait le consumérisme, le productivisme et la création de richesses ... à n'importe quel prix !

Les concepts développés par HOHN, lorsqu'il était officier SS, s'appuient en effet sur l'exploitation des corps (le matériel humain devenu aujourd'hui « ressource humaine ») au bénéfice du seul profit !

A l'époque de sa sortie (en 2020), ce livre résonnait avec le procès des dirigeants de France Telecom qui de par leurs méthodes de management (inspirées des concepts de HOHN) auront poussé de nombreux salariés dans leurs retranchements et parfois même au suicide.

« Libres d'obéir » pourrait être un roman ou une uchronie dont raffole le public.

Il s'agit pourtant d'un éclairage ô combien moderne et édifiant sur ce que peut devenir une société, le monde de l'entreprise, sans en face un contre-pouvoir, une réflexion, une analyse, ... Il appelle à faire preuve à la plus grande vigilance face à certaines idéologies nauséabondes qui tendent à reprendre du poil de la bête partout dans le monde ...



Cette page est la vôtre



Extraits du blog Médiapart du Dr Mathieu BELLHASEN en date du 2 juin 2026 :

Zéro contention à l'horizon 2030 (ou zéro psychiatrie) ?

La ministre de la Santé, Stéphanie Rist, a annoncé ce matin sur France Info un plan « zéro contention à l'horizon 2030 » en misant sur la formation des professionnel·le·s de la psychiatrie.

Dit comme cela, on ne peut que se féliciter que la bataille culturelle contre une pratique traumatisante soit prise « à bras le corps » par le haut du corps psychiatrique, c'est à dire par les responsables politiques. Mais comme avec toute politique macroniste (ou ses dérivés), cette déclaration d'intention masque, une fois de plus, le problème systémique sous-jacent. Elle l'invisibilise et elle fait porter la responsabilité de la contention mécanique aux seules équipes de soin. Pas de remise en question de ce que j'ai appelé « le système contentonnaire » et sa culture de l'entrave sous-jacente. Car une personne sanglée sur un lit dans une chambre d'isolement, c'est le stade terminal de toute une chaîne d'escalades institutionnelles. C'est le dernier recours à disposition du système contentonnaire. [...]

Penser le système contentonnaire c'est se poser la question suivante : la personne sanglée qu'est-ce qui a provoqué son entrave ? Son seul trouble psy ? Ou peut être que cela a aussi à voir avec la mauvaise ambiance du service de soin ? Pas assez de soignants, suroccupation des lits, conditions dégradées pour toutes et tous ?

Est-ce sérieux de croire que former les professionnels sans apporter une dimension collective à cette formation suffira ? Sans une dimension d'équipe et sans l'aide du collectif de soins, dans lequel doivent être associés les patients comme le prouve l'étude Plaid Care, il y a peu de chance que ça marche. Or cela fait plus de vingt ans maintenant que les internes en psychiatrie et les autres professionnel·le·s ne sont plus formé·e·s aux techniques de travail sur l'ambiance des lieux de soins. Plus de formation pour transformer le pathologique des conduites asilaires en ambiance thérapeutique. C'est ce qu'on nomme dans le jargon des pratiques de psychothérapie institutionnelle : soigner l'ambiance des lieux de soin pour que les personnes puissent se soigner correctement. [...]

Si on pense que la psychiatrie ce n'est qu'une histoire de médicaments et de neurones, forcément celles et ceux pour qui ça ne suffit pas, ils deviennent des troubles « résistants ». Il y a toujours des résistants à n'importe quel modèle de soin. Donc plus il y a de modèles de soins différents, pluriels, hétérogènes, moins il y a de résistance car chacun pourra, peu ou prou, y trouver son compte. [...]

Ce qui est attaqué aujourd'hui, c'est tout ce qui ramène au contexte dans lequel se passe les choses. La contention, il y a tout un contexte : une culture de l'entrave, des processus de domination, des réformes néolibérales des services publics, des processus de culpabilisation / individualisation des personnes qui vont mal, la transformation des familles en aidants, le définancement des institutions au profit de plateformes orientant vers des déserts de soins [...]

Ce que les marchands de sable du santé mentalisme, les neuro-développeurs de FondaMental et les neuro-enveloppeurs de la commission TND et de la HAS entendent faire oublier, c'est la complexité des pratiques de la psyché et de ses soins, la fameuse « psychiatrie ». Et rien de mieux que de fermer les lieux qui pensent autrement pour faire disparaître le complexe au profit du simplisme. Si la psychiatrie se transforme en une cérébrologie, le contexte est évacué. Dommage parce qu'agir sur le contexte c'est ce qu'on appelle la politique, dans le sens noble du terme... Pour aller vers le zéro contention, il faut ainsi traiter toutes les sangles du système contentonnaire et là, je crois peu au tonitruant : « c'est notre projet » du macronisme... Car dans les sangles du système contentonnaire, il y a aussi l'autoritarisme hospitalier (dérivé de l'autoritarisme 49.3), la contention financière initiées par les RGPP sarkozystes (Réforme Générale des Politiques Publiques) et autres. [...]

Article complet à lire en accès libre sur www.blogs.mediapart.fr

Nos comptes-rendus

La Commission Médicale d'établissement :

Elle représente les personnels médicaux et les pharmaciens du CPN. Elle est consultée sur le projet d'établissement, l'organisation des soins et des services, les conventions avec les partenaires, le budget, l'hygiène, les médicaments, ...

Votre représentant des personnels non-médicaux : Stéphane JACQUOT

CME du 2ème trimestre 2026



Ont été évoqués notamment :

- Présentation de PARCEO / PULSY
- Projet médico-social
- Projet d'Hôpital de Jour rTMS
- Projet des usagers, projet social, projet médico-soignant, projet psychologique, ...
- Expérimentation patient dans la gestion des EIGS
- Kétamine injectable au CPN
- Rapport mesures isolement contention, ...

Retrouvez tous nos comptes-rendus et analyses dans la rubrique CME sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Ou en scannant le QR Code ci-contre



Concernant les personnels médicaux, la CGT leur rappelle qu'elle dispose d'un collectif spécifique au sein de son UFMICT et diffuse régulièrement des informations sur ses réseaux sociaux (communiqué de presse, rencontre avec le Ministère, PADHUE, ...)

Plus d'infos sur notre site internet et sur Facebook en flashant le QR Code ci-dessous.



La F3SCT (ou Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail)



Il s'agit d'une **sous-commission du CSE**, qui a remplacé le CHSCT au 1er janvier 2023.

Le gouvernement a considérablement affaibli ses prérogatives mais cette instance reste compétente en matière d'enquêtes suite à accidents de travail graves, réalise des inspections, est consultée en matière de télétravail, d'hygiène, de sécurité, ... Elle est associée également au recensement et à l'actualisation des risques professionnels, au programme d'actions, ...

Ordre du jour de la F3SCT du 12 juin 2026

Points de la Direction soumis à avis ou information :

- Prototypage de tableau de suivi des unités en horaires dérogatoires (pour avis),
- Retour sur la situation au sein du CMP de Lunéville,
- Modalité avancement de la démarche RPS HJ Laxou,
- Point d'étape sur le service des mandataires judiciaires,
- Etat d'avancement de la mise à jour du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) et modalités pour l'année 2026,

Les points demandés par la CGT :

1. **Prévention canicule et fortes chaleurs : moyens, organisation et aménagements du temps de travail envisagé par la Direction ?**
2. **Utilisation des crédits de l'enveloppe F3SCT 2026,**
3. **Crèche : sécurisation des locaux depuis l'intrusion (mesures prises, ...) et présentation de ce qui est prévu en termes de projet et d'organisation du service du fait de l'arrivée d'une nouvelle directrice (feuille de route ?),**
4. **Harcèlements moral et sexuel / VSS (Violences Sexistes et Sexuelles) : avancées et perspectives dans le traitement des alertes, cellule égalité diversité et référents, respect de la réglementation, plan de travail, calendrier, ...**

Un compte-rendu CGT est systématiquement diffusé quelques jours après l'instance et mis à votre disposition (version papier en service et version numérique sur nos différents réseaux sociaux et notre site internet).

Vos représentants CGT siégeant à la F3SCT sont à votre écoute, n'hésitez pas à les solliciter pour toute question :

**Vanessa JUPPONT, Stéphan JACQUOT, Sylvain BELUCHE,
Virginie TOUNKARA, Pierre SPANG, Olivia MILLOT,
Caroline HISLER et Emmanuel FLACHAT**



Retrouvez nos précédents comptes-rendus en intégralité dans la rubrique dédiée sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Ou en scannant le QR Code ci-contre



Le CSE (ou Comité Social d'Établissement)



Il a remplacé l'ancien Comité Technique d'Établissement au 1er janvier 2023.

Le CSE donne un avis sur la politique générale de l'établissement, l'organisation du travail, le budget, la formation, les lignes directrices de gestion (avancements), les réorganisations ou restructurations de services, les primes, ...

CSE du 23 juin 2026

La Direction soumet pour avis les points suivants :

- Création de l'hôpital de jour RTMS
- Projet d'établissement 2026 - 2030 :
 - o Projet des usagers
 - o Projet médico-soignant
 - o Projet social
 - o Projet psychologique
- Rapport d'activité 2025
- Bilan du plan de formation 2025
- Rapport Social Unique
- Compte financiers 2025
- Affectation des résultats 2025

Points soumis pour information :

- Crédits 2025 dédiés à l'investissement du quotidien
- Démarrage de l'expérimentation de la semaine en 4 jours aux archives (sous réserve)
- Fonctionnement des soins durant les congés estivaux

Questions CGT :

- Prime de service 2026 : modalités prévues
- Cafétéria : avancées du projet de réinternalisation
- Bionettoyage : montant du marché actuellement en cours de renouvellement ?, bilan réalisé avant nouvel appel d'offres sur les points faibles et facteurs de vulnérabilités identifiés en vue d'appliquer des mesures correctives pour le prochain marché ?, réinternalisation progressive envisagée et planifiée ?
- Réorganisation / projets de service pour EMPP et PASS Psy ?
- Futur CMP Pont-à-Mousson : point d'étape et association des équipes
- Organigramme du CPN / Ravenel (Fil Info du 5/06/2026) : décryptage et explications

A l'heure où nous bouclons cette gazette, le CSE du 23 juin 2026 n'avait pas encore eu lieu (le compte-rendu sera distribué en version papier quelques jours après l'instance et pourra être lu en ligne sur notre site internet)

Retrouvez toutes les archives de nos comptes-rendus en intégralité dans la rubrique dédiée sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Ou en scannant le QR Code ci-contre



Rencontre avec l'ARS le 1er juin 2026



En raison du nombre de situations inacceptables remontées par nos collègues, la CGT du CPN a demandé un rendez-vous à l'Agence Régionale de Santé en février puis relancé en avril dernier. La CGT n'a rien lâché et est parvenue à rencontrer M. MULIC, le Délégué Territorial de l'ARS pour le 54, le 1er juin 2026. La Directrice du CPN était également présente. La CGT aura ainsi pu remettre un état des lieux et exprimer nos propositions pour une psychiatrie publique plus en adéquation avec les besoins du terrain.

Quelques éléments à retenir de cette entrevue :

La construction des projets :

L'ARS admet que les principaux intéressés, à savoir les professionnels de terrain et leurs représentants syndicaux, ne sont pas suffisamment associés et écoutés.

Il sera dorénavant mis en œuvre un temps de réunion annuel entre l'ARS et les organisations syndicales représentant la psychiatrie sur le département.

Concernant les propositions soumises par la CGT, une réunion sera organisée à l'automne pour nous apporter des éléments de réponse.

La capacité d'hospitalisation du CPN :

La Directrice du CPN et l'ARS reconnaissent qu'il y a depuis plus d'un an, des surnuméraires récurrents démontrant le manque de lits.

Pour autant, **notre proposition de rouvrir une structure type Centre d'Accueil Permanent de 8 lits est temporisée** : ouvrir une unité coûterait 5 millions d'euros et il faudrait auparavant objectiver cela par un audit ...

Concernant la pédopsychiatrie, nous nous heurterons à l'opposition de Mme ROTH arguant du fait qu'on manque de pédopsychiatres et que ceux en place ne veulent pas ou plus faire d'hospitalisation ... Les besoins / difficultés au sein de la protection de l'enfance et les grèves récentes dans les MECS sont évoquées mais n'influeront en rien la position ARS / CPN.

Sur la question de l'accueil des patients chroniques restants, nous aurons droit à une explication sur le fait que partout, on a cherché des solutions pour sortir ces patients car « *l'hôpital psychiatrique n'est pas un lieu de vie ... !* »

Le délégué territorial de l'ARS va consulter également son agenda pour effectuer une visite de notre établissement (en notre présence).

Les patients à prise en charge complexes :

En bataillant, la CGT obtiendra quand même confirmation qu'à ce stade, il n'y a aucune cellule au sein de l'ARS chargée de travailler sur les situations complexes, de mettre en relation les différents acteurs tant sanitaires que médico-sociaux pour dégager une solution, ... Par contre, l'ARS travaille le sujet avec la Direction du CPN et tente de faciliter quand elle peut (ex : contact avec UMD, ...).

La CGT a juste pu avoir l'assurance que désormais, une réunion aura lieu annuellement pour tenter de réajuster les dispositifs en place au regard des exemples et remontées de problématiques de ce type.

Un peu juste comme réponse mais la CGT ne se privera pas d'alerter l'ARS dès qu'une situation complexe nous sera remontée et de mettre notre tutelle face à ses responsabilités !!!

La Directrice du CPN appuiera cependant sur le fait qu'il manque sur notre territoire des places en USIP (même si cela coûte cher, il y aurait des besoins).

Rencontre avec l'ARS le 1er juin 2026 (suite)

Les patients sortant à la rue / la précarité :

Rejet une nouvelle fois de la proposition CGT, datant d'il y a quelques années déjà, de permettre l'ouverture sur le CPN d'un bâtiment en lien avec des collègues de l'association Ars pour éviter que des patients SDF ou migrants sortent d'hospitalisation pour se retrouver directement à la rue. Refus argumenté que le CPN n'est pas un lieu de vie mais de soin.

Confirmation que le projet « Un logement chez soi d'abord 54 » va voir le jour avec le financement de 50 places en appartements de coordination thérapeutique (partenariat CPN / AEIM / Association Ars / ARELIA / UDAF / Espoir 54 / IME St Camille). Par contre, aucun engagement sur les moyens humains qui y seront affectés notamment pour le personnel CPN (gros risque que les moyens de l'EMPP soient dévoyés ...).

A la question de la pérennité et du financement de l'EMPP au CPN, la Directrice confirme que cela devrait redémarrer « avec des agents qui eux se déplaceront » ... Au niveau des crédits, l'ARS confirme allouer au CPN 58 000 € chaque année.

Concernant le flou également autour de la PASS Psy, l'ARS confirme aussi verser tous les budgets (environ 100 000 €). L'ARS fera un point avec Mme ROTH qui ne comprend pas non plus ce qui bloque pour les prises en charge et les financements (prises de sang, ...).

La détention :

L'ARS reconnaît tout ce qui a été évoqué dans le dernier rapport du CGLPL sur les prisons et les détenus atteints de troubles psy (1/3), et lâchera « ce n'est pas facile de travailler avec la pénitentiaire (sic) ». La CGT insistera toutefois pour une réunion avec l'administration pénitentiaire, la psychiatrie et les organisations syndicales A suivre.

Les soins sous contrainte / Police – Justice – Préfecture :

La Directrice du CPN fait le constat du doublement du nombre de SDRE entre 2024 et 2025 avec la systématisation par la Préfecture d'une demande de 2^{ème} avis psy contre la sortie émise par le 1^{er} psy. Cette pratique contribue à engorger les lits au CPN !

L'ARS va étudier cela avec la Préfecture.

La MAS :

Aucune info à nous donner, l'ARS va se renseigner sur 2 questions CGT : les mesures prises pour compenser le déficit de la MAS du CPN qui grandit depuis 3 ans (mesures Ségur non compensées) et la question de la MAS Psy qui aurait dû ouvrir depuis quasiment 10 ans sur Ravenel (plusieurs millions d'euros avaient d'ailleurs été retirées du budget CPN à l'époque pour contribuer au financement de cette structure !).

Rtms et ECT :

Confirmation par l'ARS et Mme ROTH de l'ouverture cet automne ou fin d'année d'un hôpital de jour Rtms. Par contre, notre demande de voir pour, à moyen terme, réaliser en interne des ECT sur le CPN restera sans réponse concrète ...

Formation / recrutements / budgets :

L'ARS reconnaît que toutes ces propositions sont légitimes mais relèvent de la sphère nationale. Cela tombe bien, la CGT leur demande de faire remonter au Ministère de la Santé !

« Le temps politique n'est pas celui du soin » : toujours de belles phrases et le mot de la fin !

Rencontre avec l'ARS le 10 juin 2026



Dans le cadre du préavis de grève nationale déposé par la Fédération CGT Santé et Action Sociale, la CGT Santé 54 appelait mercredi 10 juin 2026 à la grève au sein des établissements de la Fonction Publique Hospitalière du département.

A cette occasion, la CGT du CPN qui a relayé cet appel dans notre hôpital, a participé à la rédaction d'un communiqué de presse ainsi qu'à la délégation reçue à l'Agence Régionale de Santé le 10 juin dans l'après-midi et a interpellé les députés / sénateurs du département.

Revendications déposées à l'ARS le 10 juin 2026 auprès du Délégué Territorial 54, Monsieur MULIC et de son adjointe, Mme DEROTTE :

La question salariale :

La CGT demande le dégel immédiat du point d'indice ainsi qu'un toilettage de l'ensemble des grilles indiciaires qui traduisent un déclassement inédit et un manque de reconnaissance patent pour nos professions.

En effet, 862 000 fonctionnaires des 3 versants se sont retrouvés momentanément payés en dessous du SMIC revalorisé au 1^{er} juin obligeant le gouvernement à verser une indemnité différentielle.

Les agents publics sont de plus en plus contraints à exercer dans des métiers pénibles et manquant déjà de personnels mais avec des salaires au SMIC ou de très peu au-dessus pendant une bonne partie de leur carrière (phénomène de **tassement des grilles**) ... !!!

Par exemple : pour les personnels de la catégorie C (ASH, adjoints administratifs, ...), il faut désormais attendre 20 ans de carrière pour atteindre une rémunération supérieure au SMIC ! D'autres catégories ne sont pas non plus épargnées : 9 ans pour les ouvriers, 7 ans pour les secrétaires médicales, 6 ans pour les aides-soignantes !

Le point d'indice est toujours gelé, tout comme la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) qui, par le passé, venait corriger en partie certaines situations où les salaires n'évoluaient pas par rapport à l'indice des prix à la consommation depuis plus de 4 ans.

La CGT demande également de **déverrouiller de manière significative le système de l'avancement de grade** car aujourd'hui, les arrêtés publiés année après année ne créent que peu de perspectives, en dépit de l'ancienneté et de l'expérience accumulée par les professionnels en attente d'évolution et de reconnaissance. Les taux de promotion doivent être augmentés ! La CGT rejette ainsi tout dispositif d'avancement au mérite !

Le 1^{er} mai n'est toujours pas payé double (contrairement au privé) et nos interpellations du 1^{er} mai 2026 n'ont donné lieu à aucune réponse que ce soit du Ministère de la Santé, de l'Agence Régionale de Santé ou des députés / sénateurs du département.

La question des frais de déplacement et de la hausse du coût des carburants :

Confrontés à la hausse des carburants, **force est de constater que les mesures ne suivent pas puisque le gouvernement n'a proposé en tout et pour tout qu'une augmentation des indemnités kilométriques pour frais de mission en cas d'utilisation de leur véhicule personnel, à hauteur de 1 centime par kilomètre en moyenne (dans un arrêté paru le 29 mai dernier)** Ajoutons que dans la fonction publique, les employeurs ne sont pas autorisés à négocier avec les syndicats pour le versement de primes carburants, contrairement au secteur privé.

La CGT demande à ce que des efforts significatifs soient déployés pour les fonctionnaires avec des aides plus importantes et étendues que l'aide aux grands rouleurs actuellement proposée à certains travailleurs du privé et du public, sous des conditions très encadrées.

Rencontre avec l'ARS le 10 juin 2026 (suite)

La question de la santé des soignants :

Alors que la Ministre de la Santé énonce des futilités sur la santé des soignants, il est de bon ton de rappeler que **le rapport 2023 de l'observatoire MNH met en évidence une dégradation alarmante de la santé physique et psychologiques auquel il serait bon de répondre !**

1 agent sur 2 a déjà connu une période d'épuisement professionnel et 64% des personnels se déclarent fatigués. Ces données ne sont pas contestées par le gouvernement mais pourtant, les fonctionnaires malades continuent à être sanctionnés en cas d'arrêt par 1 jour de carence et l'indemnisation à 90% des arrêts maladie, y compris pour les femmes enceintes ! C'est un véritable scandale, vécu comme un affront !

La CGT exige la suppression du jour de carence et le retour à une indemnisation à 100% des arrêts maladie pendant les 3 premiers mois.

La Protection Sociale Complémentaire (« mutuelle employeur »), dont l'échéance a été maintes fois repoussée par le gouvernement vient d'être une nouvelle fois reportée (septembre 2027 ou janvier 2028) et risque fort d'être une couverture low-cost ... !

La CGT demande l'extension des soins gratuits à tous les fonctionnaires et leur famille dans le cadre du dispositif prévu aux articles L722-1 et 3 du Code Général de la Fonction Publique. La CGT plaide par ailleurs pour une prise en charge à 100% dans le cadre de la Sécurité Sociale.

Concernant le point particulier lié aux **cas de harcèlements, de violences et de discrimination dont peuvent être victimes les professionnels de la santé**, la CGT demande à ce que les intentions soient suivies dans les faits par un renforcement des pouvoirs de la Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail, la systématisation dans nos établissements d'un circuit pour le signalement et le traitement des alertes ainsi que la mise en place automatique par l'employeur de la protection fonctionnelle à l'égard des victimes présumées.

La question des moyens humains et financiers :

La CGT plaide pour un **grand plan de formation et de recrutement dans la fonction publique hospitalière. Pour ce faire, il est nécessaire de travailler sur les points précédemment listés, facteurs d'attractivité mais aussi de fidélisation.**

La CGT demande à ce que le Projet de Loi de Finances et le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2027 soient réellement à la hauteur des enjeux et des besoins sur le terrain ... et ne se construisent pas sans nous !

Nous avons rencontré le Délégué Territorial 54 à qui nous avons remis nos propositions pour améliorer la psychiatrie publique et les prises en charge sur notre territoire. Les revendications des autres secteurs doivent également permettre au gouvernement de prendre la mesure et d'adopter un budget 2027 à la hauteur.

Pour la CGT, il y a urgence à mettre fin à l'austérité budgétaire, à la tarification à l'activité, à la logique productiviste et mercantile dans le soin, au management par objectifs et appels à projet divers qui ne concourent qu'à la politique mortifère que subit l'Hôpital Public depuis trop longtemps maintenant !

Conclusion :

La CGT refuse d'entendre parler de manque d'argent dans notre pays.

Il s'agit ici de savoir quelle priorité l'Etat compte accorder au budget de la Santé.

De l'argent il y en a : tout dépend de choix politiques et nous ne pouvons que déplorer que notre ancienne Ministre de la Santé, Mme VAUTRIN, parvienne désormais à débloquer des milliards pour le Ministère des armées qu'elle dirige aujourd'hui ... !

La CGT n'oublie pas non plus nos collègues du secteur social et médico-social et prévient qu'un appel à la mobilisation a été spécifiquement lancé pour le 25 juin ! La CGT ne lâche rien et appelle à ce que les débats autour du PLF et du PLFSS 2027 intègrent nos revendications ! Nous y veillerons : l'avertissement a été lancé !

Baromètre MNH

Les résultats de l'enquête menée par l'Observatoire MNH en avril 2026 sont alarmants :

- 91% des hospitaliers de moins de 35 ans se déclarent exposés au stress,
- 85% des hospitalières s'arrêtent pour raison de santé avant leur congé maternité,
- 57% jugent leur charge de travail excessive,
- 64% déclarent souffrir de troubles du sommeil dont 36% quotidiennement,
- 35% se déclarent en mauvaise santé mentale,
- 45% ressentent régulièrement stress ou anxiété liés au travail, ...



Il y a urgence à déployer tous les moyens nécessaires pour préserver la santé et les conditions de travail des personnels hospitaliers !

Canicule et fortes chaleurs



Des obligations pèsent sur l'employeur (décret n°2025-482 du 27 mai 2025)

Cette année, un travail préparatoire digne de ce nom a pu enfin être anticipé et concerté avec la Direction dès le mois de mars 2026.

Les points chauds sont identifiés (à défaut d'équipements / travaux pour votre service, des clim' mobiles peuvent être déployées sur demande).

Un recensement est également envisagé lors de la remise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) en

lien avec le référent de votre unité. N'hésitez pas à témoigner de votre vécu pour y faire inscrire un risque à prendre en compte dans le prochain programme d'actions (PAPRIACT).

En cas de problème sur une clim', la CGT vous conseille d'appeler le 53-14 pour intervention dépannage urgent, n'attendez pas que votre cadre rédige un bon CARL.

En termes d'organisation du travail, la Direction des Soins a donné consigne à chaque cadre de discuter en équipe des aménagements possibles en cas de canicule (aménagement horaires, réorganisation des consultations, délocalisation, téléconsultation, télétravail, ...).

En cas de réel danger pour votre santé et celle d'autrui, ne prenez aucun risque, sachez que vous pouvez déposer un droit d'alerte en contactant un représentant F3SCT.

Au revoir, Mme la Directrice



Nous avons appris le départ de Mme Amandine WEBER qui prend de nouvelles fonctions au sein de l'ALTIR en tant que Directrice générale.

La CGT la remercie pour sa qualité d'écoute et les temps de travail en commun notamment à l'époque où elle exerçait la fonction de directrice de site (Violences Sexistes et Sexuelles, traitement de certaines situations de harcèlement et reprise en main de la gestion des risques professionnels avec le recrutement de Mme SIMILIEN).

Saluons l'empreinte laissée par son bref passage au CPN malgré quelques désaccords sur la gestion RPS sur Antigone par exemple et la légère insatisfaction de ne pas avoir pu mener à leur terme certaines « promesses » inscrites à l'agenda social ... **Bonne continuation à elle !**

La CGT du CPN :
les collègues à vos côtés, pour vous défendre et vous informer !

vous êtes la cgt ?

**ON EST LA
CGT!**



**Nous
contacter :**



51-93

**Toute l'info directe et locale
sur Facebook CGT CPN Laxou**

- des photos et vidéos de nos manifs,
- des informations pratiques,
- des articles de presse et des reportages,
- des liens sur l'actualité,
- les luttes dans d'autres établissements, ...

**N'hésitez pas à vous abonner,
à liker et à partager !**



UNE ALTERNATIVE A L'INFORMATION INSTITUTIONNELLE

La CGT du CPN est aussi présente :

sur Instagram, sous le compte *cgtcpn*



sur YouTube, sous le nom *cgtcpnlaxou*



et depuis 2009, sur Internet : www.lacgtducpn.com